

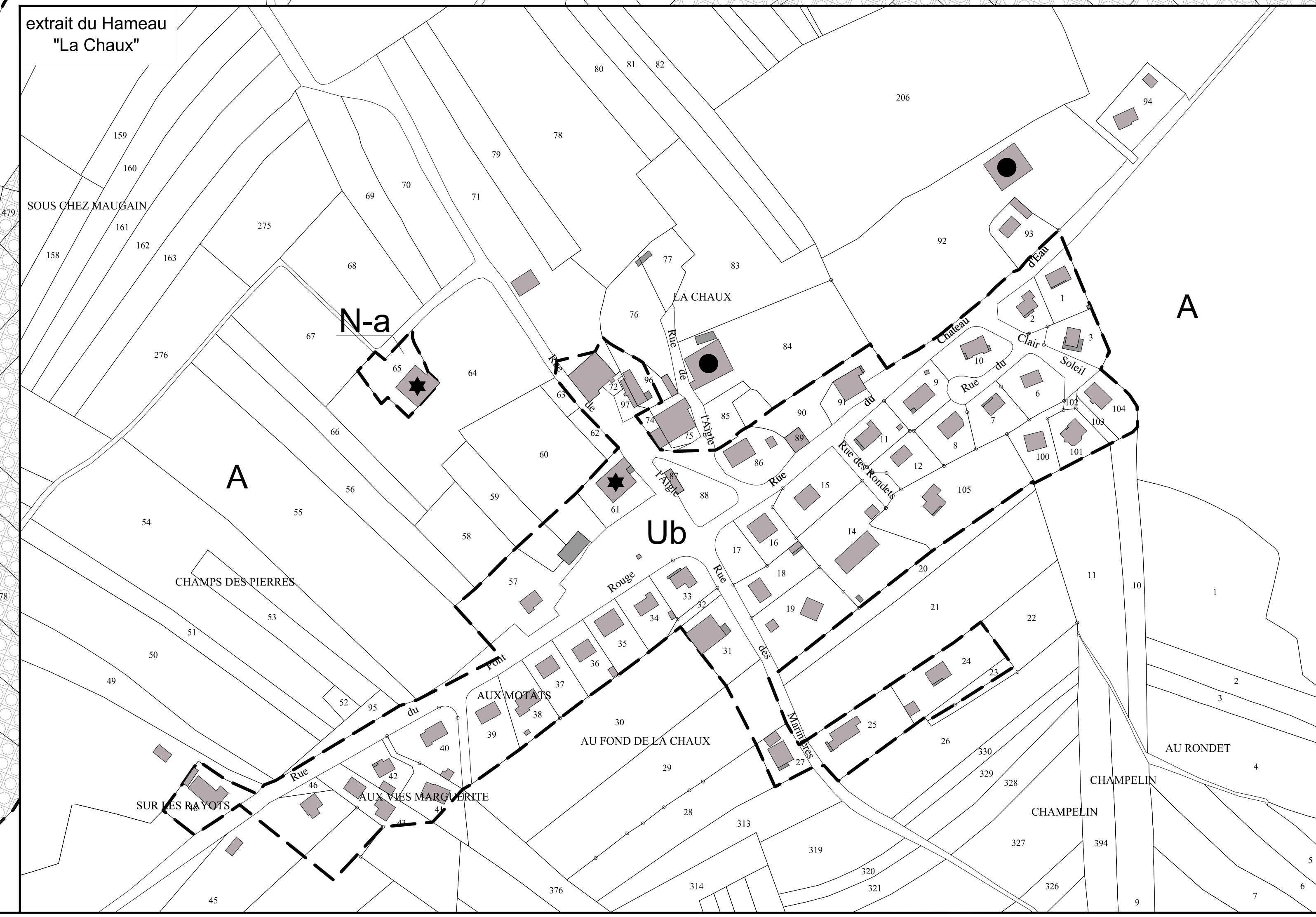


LÉGENDE

- Ua : Zone urbaine centrale
- Ub : Zone urbaine mixte
- Ub-i : Secteur soumis à conditions
- Uy : Zone urbaine à vocation d'activités
- AU(1-2) : Zone d'urbanisation soumise à conditions
- AUy : Zone à urbaniser à vocation d'activités
- A : Zone à vocation agricole
- N : Zone naturelle
- N-a : Secteur de constructibilité limitée
- N-b : Secteur de constructibilité limitée à vocation d'activités
- N-e : Secteur d'intérêt écologique et/ou à risques d'inondation
- N-I : Secteur à vocation de sports et de loisirs
- Bâtiment d'élevage
- ★ Bâtiment répertorié au titre de l'article L.123.1.5-7è du Code de l'Urbanisme
- Haie répertoriée au titre de l'article L.123.1.5-7è du Code de l'Urbanisme
- ▨ Espace boisé classé
- ▩ Zone inondable (PPRI en cours)
- Liste des emplacements réservés

1	Accès à la zone AUy	5	Aménagement de la Route Départementale n°430 (plate-forme 8m)
2	Aménagement d'une place	6	Aménagement de la Rue du Général Marguet (plate-forme 8m)
3	Aménagement du carrefour de la RD n°437 avec la Rue de Nangein	7	Accès au cimetière
4	Aménagement de la Route Départementale n°437 (plate-forme 10m)	8	Accès piétonnier à la zone Ub-I

Beneficiaires des emplacements réservés
Commune d'Arçon : ER 1, 2, 3, 4, 7 et 8.
Département du Doubs : ER 4 et 5.



Commune de **Arçon**

Plan local d'urbanisme

Pièce n°3/a
Règlement graphique du centre
échelle 1/2000

ÉPURE
1 rue Hector Berlioz
25000 Besançon
Tél/fax 03 81 53 88 23
email epure25@wanadoo.fr

Approbation du PLU : 01 octobre 1978
Modification n°1 : 05 juillet 1979
Modification n°2 : 20 mars 1980
Modification n°3 : 22 mars 1982
Révision n°1 :